



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Longueuil tenue le 26 mai 2026, à 16 h 05, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville de Longueuil, 4250, chemin de la Savane, Longueuil, sous la présidence de Sophie Paquette.

Présences :

Marc-Antoine Azouz
Frédéric Barbeau
Lysa Belaïcha
Reine Bombo-Allara
Lyette Bouchard
Alvaro Cueto
Nathalie Delisle
Marie-Michèle Drolet
Nicola Grenon

Sylvain Joly
Sylvain Lambert
Sylvain Larocque
Carl Lévesque
Chrep Lok
Affine Lwalalika
Sophie Paquette
Florent Sabourin-Lefebvre
Jonathan Tabarah

Présences par l'intermédiaire d'un moyen électronique de communication, en conformité avec l'article 332.1 de la *Loi sur les Cités et Villes* :

Catherine Fournier, mairesse

Autres présences :

Sophie Deslauriers, directrice du greffe et greffière
Gaby Jodoin, directeur général
Carole Leroux, chef du Service du greffe et assistante-greffière

PREMIÈRE PARTIE

1. OUVERTURE

CO-260526-1.1

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Affine Lwalalika ayant informé la greffière de sa démission de sa fonction de présidente du conseil, la greffière constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

CO-260526-1.2

DÉSIGNATION DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL

Il est proposé par Affine Lwalalika, appuyée par Nathalie Delisle, de désigner Sophie Paquette, présidente du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Suspension de la séance

La séance est suspendue, il est 16 h 06.

Reprise de la séance

La séance est reprise, il est 16 h 08.

CO-260526-1.3

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé d'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260526-1.4

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Une première période est tenue au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions qui portent sur les propositions à l'ordre du jour. Durant cette période, le Greffe lit les questions reçues via le site Internet de la Ville, le cas échéant.

CO-260526-1.5

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 28 AVRIL 2026

Il est proposé d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 28 avril 2026 à 16 h 02, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260526-1.6

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION TENUE LE 30 AVRIL 2026

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 30 avril 2026 à 16 h 05, tenant lieu du rapport de la mairesse sur les décisions prises par le conseil d'agglomération lors de cette séance.

2. ADMINISTRATION ET ORGANISATION

CO-260526-2.1

DÉPÔT DE PROCÈS-VERBAUX DE RÉUNIONS DE LA COMMISSION DES AFFAIRES RÉGLEMENTAIRES ET POLITIQUES LOCALES

Il est procédé au dépôt procès-verbaux des réunions de la Commission des affaires réglementaires et politiques locales tenues les 18 et 25 mars, et les 1^{er} et 22 avril 2026.

Alvaro Cueto quitte son siège.

CO-260526-2.2**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL LOCAL DU PATRIMOINE TENUE LE 26 MARS 2026 (SD-2026-0636)**

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la réunion du Conseil local du patrimoine tenue le 26 mars 2026.

CO-260526-2.3**NOMINATION D'UN MEMBRE AU CONSEIL LOCAL DU PATRIMOINE (SD-2026-0741)**

Il est proposé de nommer Dominique Derome, à titre de membre citoyenne du Conseil local du patrimoine, en remplacement de Marie-Pascale Leclerc, jusqu'au 18 novembre 2027.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260526-2.4**NOMINATION DE COMMISSAIRES AD HOC DE L'OFFICE DE PARTICIPATION PUBLIQUE DE LONGUEUIL (SD-2026-0743)**

Il est proposé :

1° de nommer, pour une période de cinq ans, les personnes suivantes à titre de commissaires ad hoc de l'Office de participation publique de Longueuil :

- 1.1° Julie Cailliau;
- 1.2° Dicki Chhoyang;
- 1.3° Denis Collerette;
- 1.4° Stéphanie Dufresne;
- 1.5° Habib El-Hage;
- 1.6° Mario Lefebvre;
- 1.7° Hélène Madénian;

2° de fixer leur rémunération horaire comme suit :

2.1° pour le ou la commissaire ad hoc assumant la présidence d'une commission : 131,04 \$;

2.2° pour toute autre personne agissant comme commissaire ad hoc au sein d'une commission : 96,90 \$;

2.3° la rémunération horaire est indexée annuellement. Le pourcentage et le calendrier d'indexation correspondent à ceux que la Ville de Longueuil adopte pour ses cadres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. COMMUNICATIONS**4. FINANCES**

CO-260526-4.1**AUTORISATION D'UN EMPRUNT AU FONDS DE ROULEMENT AFIN DE PRÉVOIR LES CRÉDITS REQUIS POUR L'ACHAT D'UN CAMION FOURGON AVEC AMÉNAGEMENT ET ÉQUIPEMENTS (SD-2026-0601)**

Il est proposé d'autoriser l'emprunt d'un montant n'excédant pas 425 334,73 \$ au fonds de roulement, remboursable sur une période de dix ans à compter de 2027, afin de prévoir les crédits requis pour l'achat d'un camion fourgon avec aménagement et équipements pour la division Aqueduc et égouts de la Direction des travaux publics et entretien des équipements motorisés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260526-4.2**AUTORISATION D'UN EMPRUNT AU FONDS DE ROULEMENT AFIN DE PRÉVOIR LES CRÉDITS REQUIS POUR L'ACHAT D'UN CAMION FOURGON AVEC AMÉNAGEMENT ET ÉQUIPEMENTS (SD-2026-0648)**

Il est proposé d'autoriser l'emprunt d'un montant n'excédant pas 314 962,50 \$ au fonds de roulement, remboursable sur une période de dix ans à compter de 2027, afin de prévoir les crédits requis pour l'achat d'un camion fourgon avec aménagement et équipements pour la division Opérations – technique, conciergerie et transport de la Direction de la culture, du sport et du développement des communautés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260526-4.3**AUTORISATION D'UN EMPRUNT AU FONDS DE ROULEMENT AFIN DE PRÉVOIR LES CRÉDITS REQUIS POUR LA RÉALISATION D'UN PROJET D'IMPLANTATION DE BORNES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES (SD-2026-0529)**

Il est proposé d'autoriser l'emprunt d'un montant n'excédant pas 629 205,84 \$ au fonds de roulement, remboursable sur une période de cinq ans à compter de 2027, afin de prévoir les crédits requis pour la réalisation d'un projet d'implantation de bornes de recharge pour véhicules électriques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260526-4.4**AUTORISATION D'UN EMPRUNT AU FONDS DE ROULEMENT AFIN DE PRÉVOIR LES CRÉDITS REQUIS POUR LA MISE À NIVEAU DES ÉQUIPEMENTS TECHNIQUES DANS LES PLATEAUX SPORTIFS MUNICIPAUX ET LE REMPLACEMENT DE CONTRÔLEURS POUR LES BASSINS AQUATIQUES EXTÉRIEURS (SD-2026-0520)**

Il est proposé d'autoriser l'emprunt d'un montant n'excédant pas 106 340 \$ au fonds de roulement, remboursable sur une période de trois ans à compter de 2027, afin de prévoir les crédits requis pour la mise à niveau

des équipements techniques dans les plateaux sportifs municipaux et le remplacement de contrôleurs pour les bassins aquatiques extérieurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260526-4.5

AUTORISATION DE VIREMENTS BUDGÉTAIRES (SD-2026-0761)

Il est proposé d'autoriser les virements budgétaires apparaissant sur la liste du 20 avril 2026, préparée par la Direction des finances, au montant de 29 750 \$, afin de prévoir les crédits requis pour les dépenses mentionnées en regard de chacun d'eux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260526-4.6

DÉPÔT DE DEMANDES DE REMBOURSEMENT DE DÉPENSES DE RECHERCHE ET DE SOUTIEN DES CONSEILLERS

Il est procédé au dépôt de demandes de remboursement de dépenses de recherche et de soutien :

- 1° du conseiller Sylvain Lambert, datée du 27 mars 2026;
- 2° de la conseillère Marie-Michèle Drolet, datée du 30 mars 2026;
- 3° du conseiller Alvaro Cueto, datée du 31 mars 2026;
- 4° de la conseillère Lysa Belaicha, datée du 5 avril 2026;
- 5° du conseiller Jonathan Tabarah, daté du 9 avril 2026;
- 6° de la conseillère Sophie Paquette, datées du 14 et 16 avril 2026;
- 7° de la conseillère Lyette Bouchard, datée du 16 avril 2026;
- 8° de la conseillère Chrep Lok, datée du 17 avril 2026;
- 9° du conseiller Nicola Grenon, datée du 21 avril 2026;
- 10° du conseiller Sylvain Larocque, datée du 30 avril 2026;
- 11° des conseillers de Coalition Longueuil, datée du 12 mai 2026;

CO-260526-4.7

ORDRE DE VENDRE À L'ENCHÈRE PUBLIQUE DES IMMEUBLES POUR TAXES IMPAYÉES ET AUTORISATION D'ENCHÉRIR (SD-2026-0608)

Il est proposé :

- 1° d'ordonner à la greffière de vendre à l'enchère publique le 1^{er} octobre 2026, les immeubles pour lesquels les taxes foncières, les charges assimilées à la taxe foncière et les droits de mutation exigibles en 2024 et antérieurement, n'auront pas été payés, en tout ou en partie, selon la liste des immeubles jointe au sommaire décisionnel SD-2026-0608;

2° d'autoriser le chef de Service et trésorier adjoint - revenus et investissements ou le chef de Division revenus à enchérir et acquérir ces immeubles lors de cette vente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. RESSOURCES HUMAINES

6. BIENS MATÉRIELS ET SERVICES

CO-260526-6.1

DÉPASSEMENT DES COÛTS AUTORISÉS AU CONTRAT APP-23-157 POUR LA FOURNITURE DE SERVICES DE CHARGEMENT, TRANSPORT ET DISPOSITION DE MATÉRIAUX ET DE SOLS (SD-2026-0531)

Il est proposé d'autoriser un dépassement de coûts de 19 451,47 \$, taxes comprises, au contrat APP-23-157 pour la fourniture de services de chargement, transport et disposition de matériaux et de sols, adjugé à Excavations Darche inc., requis pour les motifs invoqués au sommaire décisionnel SD-2026-0531.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Alvaro Cueto reprend son siège.

CO-260526-6.2

ATTRIBUTION DU CONTRAT LONG-26-0044 POUR DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES ENTRÉES DE SERVICE EN PLOMB, SANS TRANCHÉE ET EMPRUNT AUX FONDS DE ROULEMENT (SD-2026-0683)

Il est proposé :

1° d'attribuer le contrat LONG-26-0044 pour des travaux de remplacement des entrées de service en plomb, sans tranchée, pour une période jusqu'au 31 décembre 2027, au soumissionnaire ayant proposé le prix le plus bas, 9378-6549 Québec inc., faisant affaires sous le nom Excavation D. Jomphe, lequel est conforme, pour un montant établi sur une base à la fois forfaitaire et unitaire, estimé à 452 332,79 \$, taxes comprises, conformément aux documents de l'appel d'offres et de sa soumission;

2° d'emprunter un montant n'excédant pas 415 800 \$, taxes nettes, au fonds de roulement, remboursable sur une période de cinq ans à compter de 2027, afin de prévoir les crédits requis à l'exécution du contrat et au paiement des frais de traçabilité des sols contaminés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260526-6.3**ADJUDICATION DU CONTRAT LONG-26-0039 POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE MANCHONS DE RÉPARATION ET DE RACCORDEMENTS POUR LES TUYAUX D'AQUEDUC (SD-2026-0707)**

Il est proposé d'adjuger le contrat LONG-26-0039 pour la fourniture et la livraison de manchons de réparation et de raccordements pour les tuyaux d'aqueduc, pour une période d'un an, au plus bas soumissionnaire conforme, J. Anctil inc., pour un montant estimé à 303 772,35 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260526-6.4**ADJUDICATION DU CONTRAT LONG-26-0049 POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON D'ÉQUIPEMENTS DE JEUX D'EAU AU PARC IMMACULÉE-CONCEPTION (SD-2026-0469)**

Il est proposé d'adjuger le contrat LONG-26-0049 pour la fourniture et la livraison d'équipements de jeux d'eau au parc Immaculée-Conception, au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage selon le système de pondération et d'évaluation des offres, Les industries Simexco inc., pour un montant estimé à 139 974,98 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260526-6.5**ADJUDICATION DU CONTRAT LONG-26-0061 POUR LA FOURNITURE, LA LIVRAISON ET L'ÉPANDAGE DE FIBRE DE BOIS POUR LES AIRES DE JEUX (SD-2026-0650)**

Il est proposé d'adjuger le contrat LONG-26-0061 pour la fourniture, la livraison et l'épandage de fibre de bois pour les aires de jeux, pour une période jusqu'au 31 décembre 2027, au plus bas soumissionnaire conforme, 9201-6500 Québec inc., faisant affaires sous le nom Les Épandages Robert, pour un montant estimé à 179 200,33 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260526-6.6**ADJUDICATION DU CONTRAT LONG-26-0084 POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE BORNES D'INCENDIE COMPLÈTES (SD-2026-0758)**

Il est proposé d'adjuger le contrat LONG-26-0084 pour la fourniture et la livraison de bornes d'incendie complètes, pour une période jusqu'au 31 mai 2028, au plus bas soumissionnaire conforme, St-Germain égouts et aqueducs inc., pour un montant estimé à 181 947,94 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260526-6.7**ADJUDICATION DU CONTRAT LONG-26-0065 POUR LA FOURNITURE ET LA PLANTATION D'ARBRES À TRAVERS LA VILLE (SD-2026-0526)**

Il est proposé d'adjuger le contrat LONG-26-0065 pour la fourniture et la plantation d'arbres à travers la Ville, au plus bas soumissionnaire conforme, 7574479 Canada inc., pour un montant estimé à 554 542,59 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260526-6.8**ADJUDICATION DU CONTRAT LONG-26-0078 POUR LA RÉFECTION DES RUES WINDSOR ET COMBER (SD-2026-0663)**

Il est proposé d'adjuger le contrat LONG-26-0078 pour la réfection des rues Windsor et Comber, au plus bas soumissionnaire conforme, Excavation Civilpro inc., pour un montant estimé à 6 514 063,78 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260526-6.9**AUTORISATION D'UNE DÉPENSE AU CONTRAT-CADRE APP-24-007 POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE (CONTRAT 1) (SD-2026-0603)**

Il est proposé d'autoriser une dépense de 177 603,11 \$, taxes comprises, au contrat-cadre APP-24-007 pour des services professionnels en ingénierie (contrat 1), requise pour la surveillance des travaux de construction de dos d'âne et d'une traverse surélevée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260526-6.10**DÉPASSEMENT DES COÛTS AUTORISÉS AU CONTRAT APP-23-099 POUR LA FOURNITURE ESTIVALE D'ENROBÉ BITUMINEUX ROUTIER ET DE LIANT D'ACCROCHAGE EN VRAC (SD-2026-0574)**

Il est proposé d'autoriser un dépassement de coûts de 56 831,48 \$, taxes comprises, au contrat APP-23-099 pour la fourniture estivale d'enrobé bitumineux routier et de liant d'accrochage en vrac, adjugé à Pavages Métropolitain inc., requis pour les motifs invoqués au sommaire décisionnel SD-2026-0574.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. BIENS IMMOBILIERS

CO-260526-7.1**APPROBATION DE L'ADDENDA N° 1 MODIFIANT LA PROMESSE D'ACHAT PORTANT SUR UNE PARTIE DES LOTS 4 642 839, 4 642 840 ET 4 921 371 DU CADASTRE DU QUÉBEC (SD-2026-0677)**

Il est proposé d'approuver l'addenda n° 1 modifiant la promesse de Groupe Touchette immobilier inc. d'acheter une partie des lots 4 642 839, 4 642 840 et 4 921 371 du cadastre du Québec, aujourd'hui identifiée sous le lot 6 681 135, lequel a pour objet de prolonger le délai de vérification diligente jusqu'au 5 octobre 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. RÈGLEMENTATION ET AFFAIRES JURIDIQUES**CO-260526-8.1****AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT DIVERS RÈGLEMENTS EN MATIÈRE DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT (SD-2026-0625)**

Sylvain Lambert donne un avis de motion qu'un règlement modifiant divers règlements en matière de circulation et de stationnement, sera présenté.

CO-260526-8.2**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT CO-2026-1346 MODIFIANT DIVERS RÈGLEMENTS EN MATIÈRE DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT (SD-2026-0625)**

Sylvain Lambert procède au dépôt du projet de *Règlement CO-2026-1346 modifiant divers règlements en matière de circulation et de stationnement*.

Proposition technique

Carl Lévesque fait une proposition technique afin que ce projet de règlement qui a été déposé soit ensuite étudié par la Commission des affaires réglementaires et politiques locales.

CO-260526-8.3**AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT CO-2020-1090 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE (SD-2026-0597)**

Sylvain Joly donne un avis de motion qu'un règlement modifiant le *Règlement CO-2020-1090 sur la gestion contractuelle*, sera présenté.

CO-260526-8.4**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT CO-2026-1358 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CO-2020-1090 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE (SD-2026-0597)**

Sylvain Joly procède au dépôt du projet de *Règlement CO-2026-1358 modifiant le Règlement CO-2020-1090 sur la gestion contractuelle*.

Proposition technique

Carl Lévesque fait une proposition technique afin que ce projet de règlement qui a été déposé soit ensuite étudié par la Commission des affaires réglementaires et politiques locales.

CO-260526-8.5

ACCEPTATION DE DONS D'ŒUVRES D'ART ET APPROBATION DE CONVENTIONS DE DONATION (SD-2026-0467)

Il est proposé :

1° d'accepter les donations suivantes faites à la Ville :

1.1° deux œuvres d'art, soit Black Whole Conference et Noeud, par l'artiste Michel de Broin;

1.2° une œuvre d'art, soit Dans le tartarre, n° 2, par l'artiste Denis Rousseau;

2° d'approuver les conventions de donation à intervenir avec ces derniers;

3° d'autoriser la directrice des finances à émettre deux reçus officiels de *don admissible au crédit d'impôt pour don de bienfaisance*, au montant respectif de 32 000 \$ et 6 000 \$, pourvu que les conditions de délivrance exigées par les autorités fiscales soient respectées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260526-8.6

AFFECTATION DE L'EXCÉDENT D'EMPRUNT CONTRACTÉ EN VERTU DE DIVERS RÈGLEMENTS D'EMPRUNT (SD-2026-0697)

Il est proposé :

1° d'affecter l'excédent d'emprunt contracté en vertu des règlements d'emprunt CO-2009-598, CO-2014-842, CO-2014-847, CO-2016-918, CO-2016-947 et CO-2017-967 à la réduction du solde de l'emprunt lors du refinancement de 2026 et 2027;

2° d'affecter l'excédent d'emprunt contracté en vertu du règlement d'emprunt CO-2018-1013 au paiement de l'échéance annuelle de 2027 pour le remboursement de l'emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La présidente annonce la lecture du point 8.8 de l'ordre du jour, intitulé *Approbation d'une entente autorisant l'occupation semi-permanente du domaine public sur les parties des lots 2 928 392, 3 782 016 et 2 928 486 du cadastre du Québec*. La greffière en fait la lecture et précise que ce point est traité avant le point 8.7, modifiant l'ordre prévu, ce dernier étant repris subséquemment.

CO-260526-8.7**APPROBATION D'UNE ENTENTE AUTORISANT L'OCCUPATION SEMI-PERMANENTE DU DOMAINE PUBLIC SUR LES PARTIES DES LOTS 2 928 392, 3 782 016 ET 2 928 486 DU CADASTRE DU QUÉBEC (SD-2026-0777)**

Il est proposé d'approuver l'entente avec Développement de l'Aéroport Saint-Hubert de Longueuil (DASHL) autorisant l'occupation semi-permanente du domaine public pour l'installation, le maintien et l'exploitation de trois capteurs de mesure de la qualité de l'air sur des lampadaires de la Ville, situés sur les parties des lots 2 928 392, 3 782 016 et 2 928 486 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260526-8.8**APPROBATION DE L'AVENANT MODIFIANT LA CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU VOLET AMÉNAGEMENTS RÉSILIENTS DU PROGRAMME DE RÉSILIENCE ET D'ADAPTATION FACE AUX INONDATIONS (PRAFI) (SD-2026-0602)**

Il est proposé d'approuver l'avenant modifiant la convention d'aide financière intervenue avec le ministre des Affaires municipales, dans le cadre du volet *Aménagements résilients* du Programme de résilience et d'adaptation face aux inondations (PRAFI), pour la réalisation d'analyses sur la problématique d'inondations pluviales et l'élaboration de solutions optimales, lequel a pour objet de modifier l'annexe A, section *Échéance de réalisation des travaux*, afin de prolonger la date de fin des activités jusqu'au 31 décembre 2028.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260526-8.9**APPROBATION D'UNE ENTENTE POUR LA RÉALISATION D'ŒUVRES D'ART MURALES (SD-2026-0517)**

Il est proposé :

1° d'approuver l'entente avec Agrégat, pour la réalisation d'au moins trois œuvres d'art murales, dont une en 2026 et deux en 2027, dans le cadre du plan d'action de la *Politique culturelle de Longueuil*, pour une période se terminant le 15 novembre 2027;

2° d'octroyer, dans le cadre de cette entente, une aide financière de 140 000 \$, taxes comprises, le cas échéant, provenant de l'Entente de développement culturel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260526-8.10**APPROBATION D'UNE ENTENTE DE PARTENARIAT POUR LE SOUTIEN AUX CONCERTATIONS TERRITORIALES EN DÉVELOPPEMENT SOCIAL DE LONGUEUIL (SD-2026-0685)**

Il est proposé d'approuver l'entente de partenariat avec la Corporation de développement communautaire de l'agglomération de Longueuil pour le soutien aux concertations territoriales en développement social de Longueuil, laquelle prévoit notamment le versement, par la Ville, d'une aide financière de 56 800 \$, taxes comprises, pour une période rétroactive du 1^{er} avril 2026 au 31 mars 2027 avec possibilité d'une reconduction annuelle ou pluriannuelle, sous réserve de la satisfaction des obligations prévues à l'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260526-8.11**ADOPTION DU RÈGLEMENT CO-2026-1343 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT POUR LE PAIEMENT D'HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR LA RÉALISATION D'ÉTUDES, D'AUSCULTATIONS ET D'INSPECTIONS RELATIVEMENT À DIVERSES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES (SD-2026-0768)**

CONSIDÉRANT que la greffière a mentionné l'objet du règlement, le mode de financement, le mode de paiement ou le mode de remboursement;

Il est proposé d'adopter le *Règlement CO-2026-1343 décrétant un emprunt pour le paiement d'honoraires professionnels pour la réalisation d'études, d'auscultations et d'inspections relativement à diverses infrastructures municipales.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260526-8.12**ADOPTION DU RÈGLEMENT CO-2026-1347 ORDONNANT DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ET DE RÉFECTION DE DIVERS PARCS, ESPACES VERTS, VOIES PUBLIQUES ET PISTES CYCLABLES ET DÉCRÉTANT, À CES FINS, UN EMPRUNT (SD-2026-0803)**

CONSIDÉRANT que la greffière a mentionné l'objet du règlement, le mode de financement, le mode de paiement ou le mode de remboursement;

Il est proposé d'adopter le *Règlement CO-2026-1347 ordonnant des travaux d'aménagement et de réfection de divers parcs, espaces verts, voies publiques et pistes cyclables et décrétant, à ces fins, un emprunt.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260526-8.13**ADOPTION DU RÈGLEMENT CO-2026-1349 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT POUR LE PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS ET DES COÛTS DE GESTION DE PROJET POUR DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET DE RÉFECTION D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES DANS DIVERSES RUES, VOIES DE CIRCULATION ET STATIONNEMENTS MUNICIPAUX (SD-2026-0781)**

CONSIDÉRANT que la greffière a mentionné l'objet du règlement, le mode de financement, le mode de paiement ou le mode de remboursement;

Il est proposé d'adopter le *Règlement CO-2026-1349 décrétant un emprunt pour le paiement des honoraires professionnels et des coûts de gestion de projet pour des travaux de construction et de réfection d'infrastructures municipales dans diverses rues, voies de circulation et stationnements municipaux.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260526-8.14**ADOPTION DU RÈGLEMENT CO-2026-1350 ORDONNANT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET DE RÉFECTION D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES DANS DIVERSES RUES, VOIES DE CIRCULATION ET STATIONNEMENTS MUNICIPAUX ET DÉCRÉTANT, À CES FINS, UN EMPRUNT (SD-2026-0782)**

CONSIDÉRANT que la greffière a mentionné l'objet du règlement, le mode de financement, le mode de paiement ou le mode de remboursement;

Il est proposé d'adopter le *Règlement CO-2026-1350 ordonnant des travaux de construction et de réfection d'infrastructures municipales dans diverses rues, voies de circulation et stationnements municipaux et décrétant, à ces fins, un emprunt.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260526-8.15**ADOPTION DU RÈGLEMENT CO-2026-1351 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CM-2002-37 RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL (SD-2026-0861)**

CONSIDÉRANT que la greffière a mentionné l'objet du règlement;

Il est proposé d'adopter le *Règlement CO-2026-1351 modifiant le Règlement CM-2002-37 Règlement intérieur du conseil municipal.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260526-8.16**ADOPTION DU RÈGLEMENT CO-2026-1352 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT POUR LE PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS RELATIFS À LA RÉNOVATION DU CENTRE SPORTIF ROSANNE-LAFLAMME (SD-2026-0732)**

CONSIDÉRANT que la greffière a mentionné l'objet du règlement, le mode de financement, le mode de paiement ou le mode de remboursement;

Il est proposé d'adopter le *Règlement CO-2026-1352 décrétant un emprunt pour le paiement des honoraires professionnels relatifs à la rénovation du Centre sportif Rosanne-Laflamme*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260526-8.17**ADOPTION DU RÈGLEMENT CO-2026-1355 DÉCRÉTANT UNE COTISATION À L'ENDROIT DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL ESPACE SAINT-CHARLES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2026 (SD-2026-0747)**

CONSIDÉRANT que la greffière a mentionné l'objet du règlement;

Il est proposé d'adopter le *Règlement CO-2026-1355 décrétant une cotisation à l'endroit des membres de la Société de développement commercial Espace Saint-Charles pour l'exercice financier 2026*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260526-8.18**ADOPTION DU RÈGLEMENT CO-2026-1356 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT POUR LE PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS ET DES COÛTS DE GESTION DE PROJET DANS LE CADRE DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ET DE RÉFECTION DE DIVERS PARCS, ESPACES VERTS, VOIES PUBLIQUES ET PISTES CYCLABLES (SD-2026-0866)**

CONSIDÉRANT que la greffière a mentionné l'objet du règlement, le mode de financement, le mode de paiement ou le mode de remboursement;

Il est proposé d'adopter le *Règlement CO-2026-1356 décrétant un emprunt pour le paiement des honoraires professionnels et des coûts de gestion de projet dans le cadre de travaux d'aménagement et de réfection de divers parcs, espaces verts, voies publiques et pistes cyclables*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260526-8.19**AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT ÉTABLISSANT UN PROGRAMME DE RÉHABILITATION DE L'ENVIRONNEMENT (SD-2026-0609)**

Chrep Lok donne un avis de motion qu'un règlement établissant un programme de réhabilitation de l'environnement, sera présenté.

CO-260526-8.20**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT CO-2026-1345 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME DE RÉHABILITATION DE L'ENVIRONNEMENT (SD-2026-0609)**

Chrep Lok procède au dépôt du projet de *Règlement CO-2026-1345 établissant un programme de réhabilitation de l'environnement*.

Proposition technique

Carl Lévesque fait une proposition technique afin que ce projet de règlement qui a été déposé soit ensuite étudié par la Commission des affaires réglementaires et politiques locales.

9. CIRCULATION ET TRANSPORT**10. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME****CO-260526-10.1****DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL D'UNE RÉUNION DU COMITÉ DE TOPONYMIE (SD-2026-0765)**

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la réunion du Comité de toponymie tenue le 24 mars 2026;

CO-260526-10.2**RECOMMANDATION CDT-260324-4.1 DU COMITÉ DE TOPONYMIE POUR L'ATTRIBUTION D'UN TOPONYME (SD-2026-0745)**

Il est proposé d'attribuer le toponyme *espace Charles-Le Moyne* au lieu où se trouve le monument Charles Le Moyne, situé sur le chemin de Chambly.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260526-10.3**RECOMMANDATION CDT-260324-4.3 DU COMITÉ DE TOPONYMIE POUR UN AJOUT À LA BANQUE DE NOMS (SD-2026-0749)**

CONSIDÉRANT que Mme Caroline Dawson est décédée il y a plus d'un an;

CONSIDÉRANT que Mme Caroline Dawson s'est imposée comme une figure notable de la société en raison de la place qu'elle a su occuper dans l'espace public;

CONSIDÉRANT que son engagement envers la création littéraire et son impact dans la communauté méritent d'être soulignés;

CONSIDÉRANT qu'aucun lieu n'est disponible et qu'en conséquence, aucune désignation ne peut être faite à ce moment-ci;

Il est proposé d'ajouter le nom de Mme Caroline Dawson à la banque de noms, dans l'attente de lui attribuer une reconnaissance appropriée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260526-10.4

RECOMMANDATION CDT-260324-4.4 DU COMITÉ DE TOPONYMIE POUR UN AJOUT À LA BANQUE DE NOMS (SD-2026-0750)

CONSIDÉRANT que Mme Pierrette Demers Blanchette est décédée il y a plus d'un an;

CONSIDÉRANT que Mme Demers Blanchette s'est démarquée au sein de Longueuil par son implication dans sa communauté, entre autres, dans le milieu communautaire;

CONSIDÉRANT qu'aucun lieu n'est disponible et qu'en conséquence, aucune désignation ne peut être faite à ce moment-ci;

Il est proposé d'ajouter le nom de Mme Pierrette Demers Blanchette à la banque de noms, dans l'attente de lui attribuer une reconnaissance appropriée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260526-10.5

RECOMMANDATION CDT-260324-5.2 DU COMITÉ DE TOPONYMIE POUR L'ATTRIBUTION D'UN TOPONYME (SD-2026-0751)

CONSIDÉRANT que l'article 25 du document *Comité de toponymie et règles de désignation des noms de lieux de la Ville de Longueuil* demande au comité de toponymie, dans le choix du nom de lieu, de considérer la banque de toponymes féminins pour favoriser la visibilité des femmes dans l'espace public;

CONSIDÉRANT que la thématique pour le secteur de la phase 4 du projet immobilier du Faubourg Cousineau est *les Patriotes*;

CONSIDÉRANT qu'aucune femme liée à la révolte des Patriotes ne fait partie de la banque de noms toponymiques;

CONSIDÉRANT que le parc sera aménagé cette année;

Il est proposé d'attribuer le toponyme *parc Émilie-Boileau-Kimber* au parc central projeté de la phase 4 du Faubourg Cousineau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260526-10.6**APPROBATION DU RÈGLEMENT GP-2026-175 MODIFIANT LE RÈGLEMENT GP-2025-170 RELATIF À L'URBANISME, AFIN DE CORRIGER, AJUSTER ET PRÉCISER CERTAINES DISPOSITIONS (SD-2026-0734)**

Il est proposé :

1° d'approuver le Règlement GP-2026-175 modifiant le Règlement GP-2025-170 relatif à l'urbanisme, afin de corriger, ajuster et préciser certaines dispositions, adopté par le conseil de l'arrondissement de Greenfield Park, celui-ci étant conforme aux objectifs du *Plan d'urbanisme de Longueuil*;

2° de délivrer le certificat de conformité au plan d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260526-10.7**APPROBATION DU RÈGLEMENT SH-2026-558 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SH-2025-551 RELATIF À L'URBANISME, AFIN DE CORRIGER, AJUSTER ET PRÉCISER CERTAINES DISPOSITIONS (SD-2026-0737)**

Il est proposé :

1° d'approuver le Règlement SH-2026-558 modifiant le Règlement SH-2025-551 relatif à l'urbanisme, afin de corriger, ajuster et préciser certaines dispositions, adopté par le conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert, celui-ci étant conforme aux objectifs du *Plan d'urbanisme de Longueuil*;

2° de délivrer le certificat de conformité au plan d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260526-10.8**APPROBATION DU RÈGLEMENT VL-2026-845 MODIFIANT LE RÈGLEMENT VL-2025-839 RELATIF À L'URBANISME, AFIN DE CORRIGER, AJUSTER ET PRÉCISER CERTAINES DISPOSITIONS (SD-2026-0757)**

Il est proposé :

1° d'approuver le *Règlement VL-2026-845 modifiant le Règlement VL-2025-839 relatif à l'urbanisme, afin de corriger, ajuster et préciser certaines dispositions*, adopté par le conseil de l'arrondissement du Vieux-Longueuil, celui-ci étant conforme aux objectifs du *Plan d'urbanisme de Longueuil*;

2° de délivrer le certificat de conformité au plan d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260526-10.9**ADOPTION DE LA RÉSOLUTION INTITULÉE MODIFICATION PI-2025-005-01 RELATIVE AU PROJET IMMOBILIER PI-2025-005 VISANT LA CONSTRUCTION D'UNE HABITATION MULTIFAMILIALE DE TROIS ÉTAGES ET DE STRUCTURE ISOLÉE SITUÉE AU 3459, RUE MACKAY (SD-2026-0857)**

Il est proposé d'adopter la résolution intitulée *Modification PI-2025-005-01 relative au Projet immobilier PI-2025-005 visant la construction d'une habitation multifamiliale de trois étages et de structure isolée située au 3459, rue Mackay*, conformément à l'article 93 de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation* et selon le document joint à la présente résolution, qui en fait partie intégrante comme s'il était ici reproduit au long.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. AFFAIRES DIVERSES**12. ORIENTATIONS POUR LE CONSEIL D'AGGLOMÉRATION****CO-260526-12.1****MODIFICATION DU TITRE DE LA DIRECTION DU GÉNIE (SD-2026-0362)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

- 1° de modifier le titre de la Direction du génie pour Direction des infrastructures urbaines et mobilité durable et de modifier conséquemment le titre du directeur;
- 2° de modifier la structure organisationnelle de la Direction du génie en tenant compte de son nouveau titre de Direction des infrastructures urbaines et mobilité durable, selon l'organigramme proposé et le document intitulé *Recommandation*, joint au sommaire décisionnel SD-2026-0362;
- 3° d'approuver, en conséquence, l'organigramme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Carl Lévesque quitte son siège.

CO-260526-12.2**AFFECTATION DE L'EXCÉDENT D'EMPRUNT CONTRACTÉ EN VERTU DE DIVERS RÈGLEMENTS D'EMPRUNT DE COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION (SD-2026-0696)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'affecter :

1° l'excédent d'emprunt contracté en vertu des règlements d'emprunt CA-2011-171, CA-2014-213, CA-2015-224, CA-2016-245, CA-2017-275 et CA-2019-292 à la réduction du solde de l'emprunt lors du refinancement en 2026 et 2027;

2° l'excédent d'emprunt contracté en vertu des règlements d'emprunt CA-2019-296 et CA-2020-322 au paiement de l'échéance annuelle de 2027 pour le remboursement de l'emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260526-12.3**ATTRIBUTION DE GRÉ À GRÉ DU CONTRAT LONG-26-0133 POUR LA FOURNITURE D'UNE SOLUTION EN LIGNE DE RECRUTEMENT (SD-2026-0742)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'attribuer de gré à gré le contrat LONG-26-0133 pour la fourniture d'une solution en ligne de recrutement, pour une période de 36 mois, à LinkedIn Technology Canada inc., pour un montant de 186 000 \$, taxes comprises, le cas échéant, et selon les conditions de son offre de services datée du 25 mars 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260526-12.4**APPROBATION D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE DANS LE CADRE DE LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE DE MOBILISATION CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE (SD-2025-2453)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'approuver le protocole d'entente établissant une collaboration avec la Maternelle Filles de Sainte-Marie de Leuca dans le cadre de la stratégie gouvernementale de mobilisation contre l'intimidation et la violence à l'école, pour une période de cinq ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260526-12.5

APPROBATION RÈGLEMENT URB-PU2017-024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU PLAN D'URBANISME URB-PU2017 DE LA VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE (SD-2026-0655)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

1° d'approuver le *Règlement URB-PU2017-024 modifiant le Règlement relatif au Plan d'urbanisme URB-PU2017 afin d'assurer la cohérence réglementaire et de réviser les dispositions applicables relatives aux affectations dans le secteur du PPU centre-ville* de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville, celui-ci étant conforme aux objectifs du *Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Longueuil*;

2° de délivrer le certificat de conformité au *Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Longueuil*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Carl Lévesque reprend son siège.

CO-260526-12.6

RECOMMANDATION À LA TABLE DE CONCERTATION RÉGIONALE DE LA MONTÉRÉGIE D'APPROUVER LE FINANCEMENT DU PROJET INTERVENANT COMMUNAUTAIRE SCOLAIRE (SD-2026-0843)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation de recommander à la Table de concertation régionale de la Montérégie, mandataire de l'Alliance pour la solidarité de la Montérégie, d'approuver le financement pour la réalisation du projet *Intervenant communautaire scolaire*, déposé par la Maison de la famille La Parentr'aide, pour un montant de 197 486 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260526-12.7**RECOMMANDATION À LA TABLE DE CONCERTATION RÉGIONALE DE LA MONTÉRÉGIE D'APPROUVER LE FINANCEMENT DU PROJET LES JARDINS À PARTAGER DE SAINT-HUBERT (SD-2026-0844)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation de recommander à la Table de concertation régionale de la Montérégie, mandataire pour l'Alliance pour la solidarité de la Montérégie, d'approuver le financement pour la réalisation du projet *Les Jardins à partager de Saint-Hubert*, déposé par l'organisme La Bouffe du Carrefour, pour un montant de 283 436 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260526-12.8**AUTORISATION D'UN EMPRUNT AU FONDS DE ROULEMENT AFIN DE PRÉVOIR LES CRÉDITS REQUIS POUR LE REMPLACEMENT DES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION BALISTIQUE DU SERVICE DE POLICE DE L'AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL (SD-2026-0611)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'autoriser l'emprunt d'un montant n'excédant pas 270 000 \$ au fonds de roulement, remboursable sur une période de cinq ans, afin de prévoir les crédits requis pour le remplacement des équipements de protection balistique du Service de police de l'agglomération de Longueuil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260526-12.9**AUTORISATION DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES MENTIONNÉS SUR LA LISTE DU 4 MAI 2026 (SD-2026-0854)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'autoriser les virements budgétaires apparaissant sur la liste du 4 mai 2026, préparée par la Direction des finances, au montant de 8 514 156 \$, afin de prévoir les crédits requis pour les dépenses mentionnées en regard de chacun d'eux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260526-12.10

NOMINATION DU DIRECTEUR DE LA CULTURE, DU SPORT ET DU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS (SD-2026-0872)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

1° d'approuver la nomination de Benoît Simard à titre de directeur de la culture, du sport et du développement des communautés, à compter du 29 juin 2026, selon les conditions prévues au contrat de travail joint au sommaire décisionnel SD-2026-0872;

2° d'approuver le contrat de travail à intervenir entre la Ville et ce dernier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260526-12.11

AUTORISATION À LA VILLE DE SHERBROOKE D'ADJUGER UNE PARTIE DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS VISANT L'ENTRETIEN, LE SUPPORT, L'ÉVOLUTION TECHNOLOGIQUE, LE DÉVELOPPEMENT ET LA COMMERCIALISATION DU PROGICIEL GOCITÉ (SD-2026-0896)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

1° la Ville de Sherbrooke à adjuger une partie du contrat pour la fourniture de services professionnels visant l'entretien, le support, l'évolution technologique, le développement et la commercialisation du progiciel GOCité, soit pour la partie relative au redéveloppement du module cadastre-matrice, au seul soumissionnaire, Fujitsu Conseil (Canada) inc., pour un montant de 430 772 \$, taxes non comprises, selon les conditions de sa soumission et du devis, la part de la Ville de Longueuil étant établie à un montant de 93 696, 20 \$, taxes incluses, calculée en fonction du pourcentage de la population des villes propriétaires et clientes, ce montant étant financé pour moitié par le fonds de redevances des propriétaires;

2° le paiement des honoraires selon les taux unitaires et/ou forfaitaires indiqués à la ligne D du bordereau de prix déposé par Fujitsu Conseil (Canada) inc. le 10 juin 2025, le tout conformément aux documents de l'appel d'offres 21059 conservés aux archives municipales de la Ville de Sherbrooke.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260526-12.12

AUTORISATION D'UNE DÉPENSE AU CONTRAT-CADRE APP-23-152 POUR UNE ENTENTE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION POUR DES GESTIONNAIRES DE PROJET ET DES ANALYSTES INFORMATIQUES (SD-2026-0678)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'autoriser une dépense de 225 451,60 \$, taxes comprises, au contrat-cadre APP-23-152 pour une entente de services professionnels en technologies de l'information pour des gestionnaires de projet et des analystes informatiques, requise pour la réalisation du projet Système de gestion de dossiers du Service de police de l'agglomération de Longueuil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260526-12.13

ATTRIBUTION DE GRÉ À GRÉ DU CONTRAT LONG-26-0152 POUR LE RENOUELEMENT DU SERVICE DE RADIOCOMMUNICATION P25 – SÉCURITÉ PUBLIQUE (SD-2026-0438)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'attribuer de gré à gré le contrat LONG-26-0152 pour le renouvellement du service de radiocommunication P25 – Sécurité publique, pour les années 2026 à 2030, pour la période du 1^{er} juillet 2026 au 31 décembre 2030, à Bell Mobilité inc., pour un montant établi sur une base unitaire, estimé à 2 715 306,40 \$, taxes comprises, et selon les conditions de son offre de services datée du 12 décembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260526-12.14**ADJUDICATION DU CONTRAT LONG-26-0068 POUR L'ACQUISITION DE LICENCES WINDOWS SERVER DATACENTER ET DE LICENCES D'ACCÈS CLIENT AUX SERVICES BUREAU À DISTANCE (SD-2026-0731)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adjuger le contrat LONG-26-0068 pour l'acquisition de licences Windows Server Datacenter et de licences d'accès client aux services Bureau à distance, pour une durée de trois ans, au plus bas soumissionnaire conforme, Softchoice LP, pour un montant estimé à 605 289,75 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260526-12.15**ADJUDICATION DU CONTRAT-CADRE LONG-26-0060 POUR LA RÉPARATION ET L'ENTRETIEN DES TOITURES DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX (SD-2026-0692)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

1° d'adjuger le contrat-cadre LONG-26-0060 pour la réparation et l'entretien des toitures des bâtiments municipaux, pour la période du 1^{er} juin 2026 au 31 mai 2029, au plus bas soumissionnaire conforme, Toitures Trois Étoiles inc., pour un montant estimé à 545 248,24 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis;

2° que toute dépense à être effectuée ou engagée dans le cadre de ce contrat soit dûment autorisée par le conseil, le comité exécutif ou un responsable d'activité budgétaire conformément aux règlements de délégation en vigueur, après vérification de la disponibilité des crédits nécessaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260526-12.16**RÉSILIATION DU CONTRAT APP-22-128 POUR DES TRAVAUX D'ENTRETIEN PRÉVENTIF ET CORRECTIF DES SYSTÈMES MÉCANIQUES DE NEUF CASERNES SITUÉES SUR LE TERRITOIRE DE L'AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL (OPTION 2) (SD-2026-0631)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation de résilier, au comblement des quantités et au plus tard le 31 août 2026, le contrat APP-22-128 pour des travaux d'entretien préventif et correctif des systèmes mécaniques de neuf casernes situées sur le territoire de l'agglomération de Longueuil (option 2), adjugé à J.P. Lessard Climatisation inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260526-12.17**AUTORISATION DU REMBOURSEMENT D'UNE AIDE FINANCIÈRE REÇUE DU MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA FRANCISATION ET DE L'INTÉGRATION (MIFI) DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'APPUI AUX COLLECTIVITÉS (SD-2026-0808)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'autoriser le remboursement d'une aide financière de 8 395,82 \$ reçue du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) dans le cadre du Programme d'appui aux collectivités, pour la réalisation d'activités prévues dont les dépenses ont été jugées inadmissibles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260526-12.18**APPROBATION D'UNE ENTENTE DE TRANSPORT COLLECTIF À L'OCCASION DE LA FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC 2026 (SD-2026-0593)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'approuver l'entente de partenariat avec le Réseau de transport de Longueuil concernant la Fête nationale du Québec 2026, notamment pour offrir la gratuité du service sur certaines

lignes d'autobus desservant les lieux des festivités, soit la zone piétonne de la rue Saint-Charles Ouest et le Parc de la Cité, les 23 et 24 juin 2026, le coût de 2 356 \$, taxes non comprises, étant à la charge de la Ville de Longueuil, dans ses compétences locales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260526-12.19

APPROBATION D'UNE ENTENTE CONCERNANT LA POURSUITE DE L'IMPLICATION D'UNE POLICIÈRE AU SEIN DE LA GARDE D'HONNEUR DU SERVICE DE POLICE APRÈS SA RETRAITE (SD-2026-0673)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'approuver l'entente à intervenir avec Marylène Vandal concernant la poursuite de son implication au sein de la Garde d'honneur du Service de police après sa retraite, pour une période de trois ans, avec possibilité de renouvellement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260526-12.20

ADOPTION DU RÈGLEMENT CA-2026-455 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT POUR LE PAIEMENT D'HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR LA RÉALISATION D'ÉTUDES, D'AUSCULTATIONS ET D'INSPECTIONS RELATIVEMENT À DIVERS ÉQUIPEMENTS D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE (SD-2026-0766)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adopter le *Règlement CA-2026-455 décrétant un emprunt pour le paiement d'honoraires professionnels pour la réalisation d'études, d'auscultations et d'inspections relativement à divers équipements d'alimentation en eau potable*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260526-12.21**ADOPTION DU RÈGLEMENT CA-2026-456 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT POUR LE PAIEMENT D'HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR LA RÉALISATION D'ÉTUDES, D'AUSCULTATIONS ET D'INSPECTIONS RELATIVEMENT À DIVERS ÉQUIPEMENTS D'ASSAINISSEMENT DES EAUX (SD-2026-0767)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adopter le *Règlement CA-2026-456 décrétant un emprunt pour le paiement d'honoraires professionnels pour la réalisation d'études, d'auscultations et d'inspections relativement à divers équipements d'assainissement des eaux*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260526-12.22**ADOPTION DU RÈGLEMENT CA-2026-462 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT POUR LE VERSEMENT D'UNE COMPENSATION FINANCIÈRE POUR L'UTILISATION D'UN TERRAIN DE COMPÉTENCE LOCALE DE LA VILLE DE LONGUEUIL DANS LE CADRE DE LA CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE CASERNE 22 SITUÉE AU 1920, RUE BRÉBEUF (SD-2026-0845)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adopter le *Règlement CA-2026-462 décrétant un emprunt pour le versement d'une compensation financière pour l'utilisation d'un terrain de compétence locale de la Ville de Longueuil dans le cadre de la construction de la nouvelle caserne 22 située au 1920, rue Brébeuf*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260526-12.23**ADOPTION DU RÈGLEMENT CA-2026-466 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CM-2002-37 RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL (SD-2026-0862)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adopter le *Règlement CA-2026-466 modifiant le Règlement CM-2002-37 Règlement intérieur du conseil municipal*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260526-12.24

APPROBATION DU PROJET PARTICULIER PPCMOI-2026-001 - PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE – 3605-3665, RUE DE CHÂTEAUNEUF DE LA VILLE DE BROSSARD (SD-2026-0846)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

1° d'approuver le projet particulier *PPCMOI-2026-001 - Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble – 3605-3665, rue de Châteauneuf de la Ville de Brossard*, celui-ci étant conforme aux objectifs du *Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Longueuil*;

2° de délivrer le certificat de conformité au *Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Longueuil*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260526-12.25

APPROBATION DU PROJET PARTICULIER PPVL-2026-34 VISANT À PERMETTRE LA TRANSFORMATION D'UNE HABITATION TRIFAMILIALE EXISTANTE EN UNE HABITATION MULTIFAMILIALE DE STRUCTURE ISOLÉE AUX 1335, 1337, 1339 ET 1341, RUE LOGAN DE L'ARRONDISSEMENT DU VIEUX-LONGUEUIL (SD-2026-0811)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

1° d'approuver le projet particulier *PPVL-2026-34 visant à permettre la transformation d'une habitation trifamiliale existante en une habitation multifamiliale de structure isolée aux 1335, 1337, 1339 et 1341, rue Logan de l'arrondissement du Vieux-Longueuil*, celui-ci étant conforme aux objectifs du *Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Longueuil*;

2° de délivrer le certificat de conformité au *Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Longueuil*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260526-12.26

APPROBATION DU RÈGLEMENT GP-2026-175 MODIFIANT LE RÈGLEMENT GP-2025-170 RELATIF À L'URBANISME, AFIN DE CORRIGER, AJUSTER ET PRÉCISER CERTAINES DISPOSITIONS DE L'ARRONDISSEMENT DE GREENFIELD PARK (SD-2026-0838)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

1° d'approuver le *Règlement GP-2026-175 modifiant le Règlement GP-2025-170 relatif à l'urbanisme, afin de corriger, ajuster et préciser certaines dispositions* de l'arrondissement de Greenfield Park, celui-ci étant conforme aux objectifs du *Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Longueuil*;

2° de délivrer le certificat de conformité au *Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Longueuil*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260526-12.27

APPROBATION DU RÈGLEMENT SH-2026-558 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SH-2025-551 RELATIF À L'URBANISME, AFIN DE CORRIGER, AJUSTER ET PRÉCISER CERTAINES DISPOSITIONS DE L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-HUBERT (SD-2026-0839)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

1° d'approuver le *Règlement SH-2026-558 modifiant le Règlement SH-2025-551 relatif à l'urbanisme, afin de corriger, ajuster et préciser certaines dispositions* de l'arrondissement de Saint-Hubert, celui-ci étant conforme aux objectifs du *Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Longueuil*;

2° de délivrer le certificat de conformité au *Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Longueuil*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260526-12.28**APPROBATION DU RÈGLEMENT VL-2026-845 MODIFIANT LE RÈGLEMENT VL-2025-839 RELATIF À L'URBANISME, AFIN DE CORRIGER, AJUSTER ET PRÉCISER CERTAINES DISPOSITIONS DE L'ARRONDISSEMENT DU VIEUX-LONGUEUIL (SD-2026-0836)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

1° d'approuver le *Règlement VL-2026-845 modifiant le Règlement VL-2025-839 relatif à l'urbanisme, afin de corriger, ajuster et préciser certaines dispositions* de l'arrondissement du Vieux-Longueuil, celui-ci étant conforme aux objectifs du *Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Longueuil*;

2° de délivrer le certificat de conformité au *Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Longueuil*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

À 17 h 15, l'ordre du jour de la première partie de la séance étant épuisé, la séance est suspendue jusqu'à 19 h.

DEUXIÈME PARTIE

Il est 19 h, le conseil reprend ses travaux.

13. CLÔTURE**CO-260526-13.1****PÉRIODE D'INTERVENTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL**

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du conseil interviennent à tour de rôle.

CO-260526-13.2**DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Une deuxième période est tenue au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions aux membres du conseil. Durant cette période, le Greffe lit les questions reçues via le site Internet de la Ville, le cas échéant.

Suspension de la séance

La présidente déclare la séance suspendue, il est 20 h 09.

Reprise de la séance

La présidente déclare la séance reprise, il est 20 h 10.

CO-260526-13.3

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé de lever la séance, il est 20 h 11.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La présidente,

La greffière,

Sophie Paquette

Sophie Deslauriers